

Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche

Un site unique à préserver



Réserve naturelle d'émotions pures

MARAIS DE
CRÉ-SUR-LOIR/LA FLÈCHE



Réserve
naturelle régionale
PAYS DE LA LOIRE



Réserves
Naturelles
DE FRANCE

65 hectares où la nature est reine

Le marais de Cré-sur-Loir/La Flèche offre aux amoureux de nature, aux chercheurs comme aux passionnés de l'observation, une faune et une flore variées. Cette richesse en fait un point d'observation unique.

En observant bien, et en faisant preuve de discrétion, vous pourrez découvrir :

- Un ensemble de très belles roselières, de canaux, de prairies et de boisements humides en bordure du Loir. Cette mosaïque de milieux sert de refuge et de garde-manger pour de nombreuses espèces animales.
- Près de 150 espèces d'oiseaux : *hérons cendré et pourpré, marouette ponctuée, pie-grièche écorcheur, torcol fourmilier, mésange boréale*...
- Près de 300 espèces végétales dont 4 sont protégées comme *la grande douve* ou *la stellaire des marais*.
- De nombreux insectes (*papillons, criquets, libellules*...) qui font le bonheur des oiseaux, des chauves-souris et autres amphibiens qui peuplent le marais.
- 15 espèces de poissons.



Stellaire des marais

* Qu'est-ce qu'un marais ?

C'est un espace de transition entre les milieux aquatiques et terrestres. L'élément liquide, omniprésent, induit la présence de nombreux végétaux adaptés à des conditions particulières (plantes aquatiques et semi-aquatiques).

Les zones humides comptent parmi les espaces naturels les plus riches qui soient mais également les plus menacés. Au cours de ces 30 dernières années, elles ont vu leur surface diminuer de moitié. Leur conservation est par conséquent essentielle.

Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche : un univers unique, une réserve d'émotions pures

Le marais, situé sur les communes de Cré-sur-Loir et de La Flèche en Sarthe, constitue un patrimoine historique, paysager et naturel exceptionnel. Il est classé en Réserve naturelle régionale (RNR) depuis le 31 mars 2008.

S'étendant sur près de 65 hectares, ce site constitue la plus grande zone de marais alluvial du département de la Sarthe. Il offre un paysage caractéristique de la Vallée du Loir avec un ensemble de roselières, bois alluviaux et prairies humides parcourus par un réseau de canaux. Cette diversité d'habitats naturels sur une surface aussi réduite confère à ce site un intérêt patrimonial indéniable.

Un peu d'histoire...

Les inondations régulières du Loir sont à l'origine de la création des terrains alluvionnaires formant le marais. À ce titre, le nom du village de Cré-sur-Loir viendrait de « crementum » (accroissement) qui exprimerait ces phénomènes de crue.

En l'absence d'entretien, le marais était en mauvais état de conservation et menacé de banalisation. Les élus du District du Pays Fléchois se sont alors penchés sur son devenir et ont entamé des procédures de sauvegarde. Dès 1994, le District s'est ainsi lancé dans une démarche d'acquisition foncière du marais et a mis en œuvre un vaste programme de restauration, d'entretien et de mise en valeur de ce site riche en espèces végétales et animales.



Suivi du marais

Cré-sur-Loir

Pie-grièche écorcheur

Tous unis pour un projet d'avenir

Pour obtenir le label de Réserve naturelle régionale, véritable garantie d'un avenir protégé, les acteurs du marais de Cré-sur-Loir/La Flèche ont dû fédérer les bonnes volontés et s'engager dans une démarche concertée.

Le projet repose à l'origine sur la démarche volontaire des élus de la Communauté de communes du Pays Fléchois* propriétaire des terrains. Initié en 2005, le processus de labellisation s'est déroulé en plusieurs étapes :

- Identification des richesses écologiques du site,
- Élaboration d'un plan de gestion sur 6 ans, précisant les actions à mettre en œuvre pour maintenir l'intérêt écologique du site.

Un comité consultatif a été mis en place. Cette instance de concertation et de dialogue avec les acteurs locaux (élus, agriculteurs, etc.) et institutionnels (Département, Région, État) donne son avis sur le plan de gestion du site, assure le suivi et la mise en œuvre des travaux et actions réalisés sur le marais.

Le Conseil régional des Pays de la Loire a décidé du classement du site en Réserve naturelle régionale début 2008. La Région assure depuis un accompagnement technique et financier, à hauteur de 40 % du coût des actions menées dans le cadre du plan de gestion.

Les agriculteurs au service du marais

La présence de nombreuses espèces est intimement liée au maintien d'une activité agricole. Des conventions sont ainsi passées avec deux jeunes agriculteurs locaux et des troupeaux d'animaux rustiques (équins et bovins) sont constitués afin de garantir l'entretien des lieux par pâturage extensif des prairies.

* La Communauté de communes du Pays Fléchois, gestionnaire du site, regroupe 11 communes : Arthezay, Bazouges-sur-le-Loir, Bousse, Clermont-Créans, Cré-sur-Loir, Crosnières, La Chapelle d'Aligné, La Flèche, Mareil-sur-Loir, Thorée-les-Pins, Villaines-sous-Malicorne.



Entretien du milieu par pâturage

Des actions concrètes pour l'avenir du marais



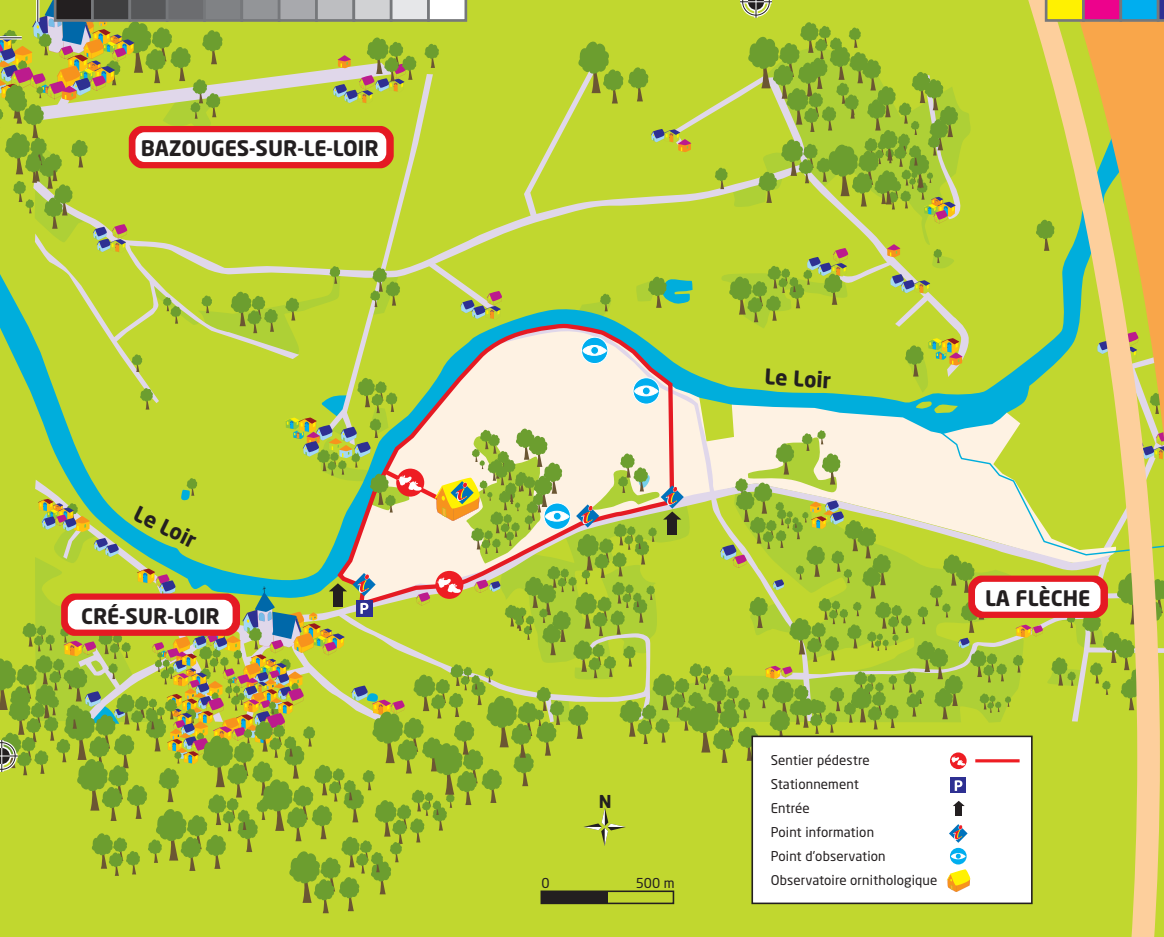
Le plan de gestion, prévu dans le cadre du label Réserve naturelle régionale, repose sur la participation active des acteurs de terrain.

Voici quelques actions qui vont être menées au fil du temps :

- **Poursuivre un étrépage localisé des dernières roselières** : en enlevant localement la végétation et une partie de la terre sur 10 à 20 centimètres d'épaisseur, cette technique vise à appauvrir volontairement le milieu afin de favoriser les espèces pionnières remarquables.
- **Surveiller l'évolution des milieux naturels** afin de repérer toute éventuelle modification du tapis végétal et, le cas échéant, modifier les opérations de gestion (fauchage tardif, pâturage extensif, etc.) pour une conservation optimale du site et de ses habitats.
- **Sensibiliser le public, et principalement les plus jeunes**, sur les richesses du marais grâce à divers aménagements (observatoire ornithologique, cheminement sur caillebotis, etc.) et un programme d'activités pédagogiques.



Animation pédagogique



BAZOUGES-SUR-LE-LOIR

CRÉ-SUR-LOIR

LA FLÈCHE

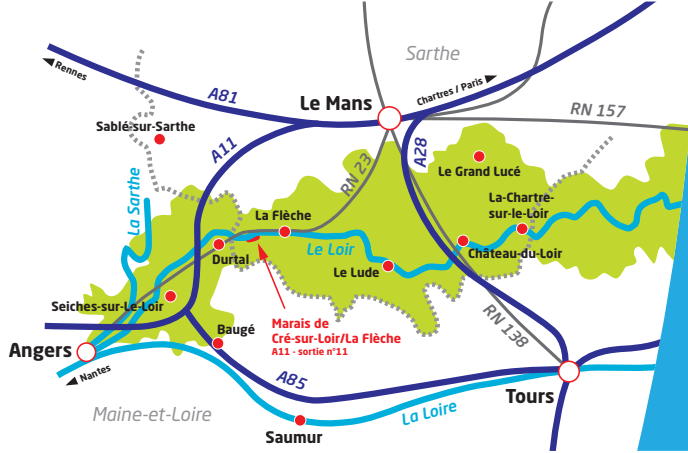
Sentier pédestre	
Stationnement	
Entrée	
Point information	
Point d'observation	
Observatoire ornithologique	

Pendant votre découverte du marais, veuillez à respecter ces quelques recommandations. Par votre action, vous contribuez ainsi à la préservation des espèces et des milieux.

Sont notamment interdits :

- la circulation des véhicules à moteur (sauf autorisation spéciale)
- l'introduction et la cueillette des végétaux
- le dérangement des animaux et la destruction de leurs couvées
- le camping
- les dépôts d'ordures et de détritius
- la circulation des personnes en dehors des sentiers balisés

Enfin, les animaux de compagnie doivent obligatoirement être tenus en laisse.



Le marais de Cré-sur-Loir/ La Flèche est situé dans un des méandres du Loir, rivière de 311 km de long qui prend sa source aux abords du Perche, dans le département de l'Eure-et-Loir. Il vit au rythme de ce cours d'eau qui marque le paysage du sud-ouest de la Sarthe, entre La Chartre-sur-le-Loir et Durtal (Maine-et-Loire).

« Avec les Réserves naturelles régionales, la Région contribue à la préservation de la biodiversité. »

Jacques Auxiette

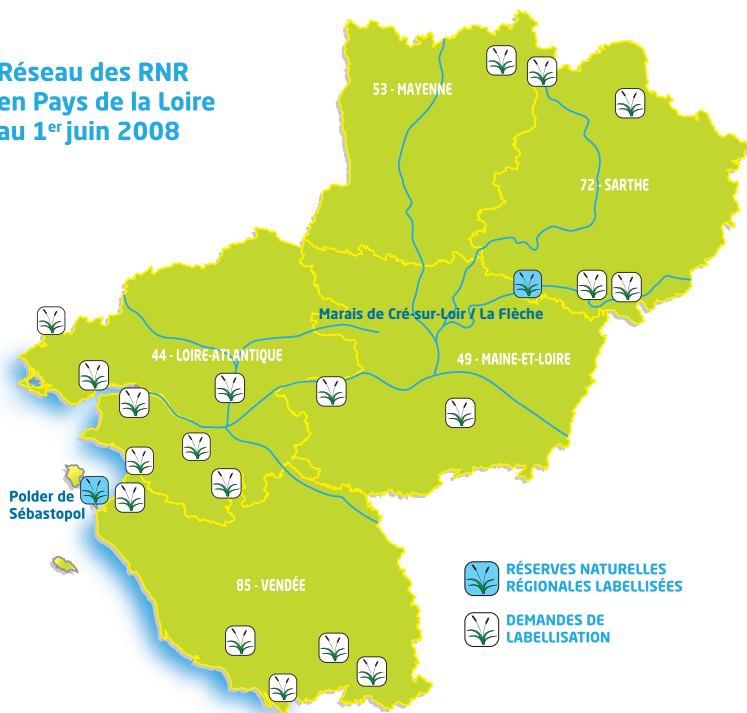
Président du Conseil régional des Pays de la Loire

Les milieux naturels des Pays de la Loire sont d'une grande variété et d'une étonnante richesse. Particulièrement sensibles à l'activité humaine, ils doivent être protégés sans plus attendre pour qu'aujourd'hui et demain nous puissions vivre dans un environnement préservé, inépuisable source d'émotions.

La Région des Pays de la Loire a en conséquence entrepris une politique globale et innovante de préservation de la biodiversité. Elle entend attribuer le label RNR aux territoires engagés dans une démarche concertée de préservation et de gestion de sites offrant un réel intérêt en matière de faune, de flore, de patrimoine géologique ou paléontologique. L'attribution de ce label s'accompagne d'un suivi technique de la Région qui peut financer jusqu'à 50 % des actions entrant dans le cadre du plan de gestion du site.

Par cette démarche citoyenne et de concertation avec les acteurs du terrain, la Région devrait soutenir, à terme, un réseau d'une vingtaine de Réserves naturelles régionales.

Réseau des RNR en Pays de la Loire au 1^{er} juin 2008



Toutes les infos sur les Réserves naturelles régionales en Pays de la Loire sur :

www.paysdelaloire.fr

l'esprit grand ouvert



Conseil régional des Pays de la Loire - Hôtel de Région - 1, rue de la Loire - 44966 NANTES cedex 9 - Tel : 02 28 20 54 92 - Fax : 02 28 20 50 05

Directeur de la publication : Jacques AUXIETTE - Co-directeur de la publication : Dominique ROYNETTE - Coordination : Direction de la communication

Credits photos : Conservatoire Botanique National de Brest / Communauté de communes du Pays de La Flèche / Francis Cauet / CPIE Vallée de la Sarthe et du Loir

Conception graphique : Latitude - Impression : Grenier - juin 2008 - Imprimé sur papier recyclé